

Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République,  
Monsieur Jean Castex, Premier Ministre,  
Monsieur Olivier Véran, Ministre de la Santé et des Solidarités,  
Madame Elisabeth Borne, Ministre du Travail,  
Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Agences Régionales de Santé,  
Monsieur Lamine Gharbi, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée,  
Mesdames et Messieurs les Présidents-Directeurs-Général(e)s des groupes  
d'établissements privés FHP,  
Mesdames et Messieurs les directrices (-teurs) d'établissements privés FHP,  
Madame Anne-Marie Curat, présidente du Conseil de l'Ordre des Sages-femmes  
Mesdames et Messieurs les président(e)s d'Organisations Syndicales,

En France, nous observons depuis plusieurs années une dégradation des conditions de travail des sages-femmes, tous modes d'exercice confondus. Le décret qui définit les effectifs date de 1998, n'est plus en adéquation avec une prise en charge sécurisée des patientes. En 2018, le Collège des gynécologues-Obstétriciens de France a émis des recommandations à ce sujet, en accord avec ce que les sages-femmes revendiquent :

### **Une femme / Une sage-femme.**

Les difficultés grandissantes de recrutement occasionnent déjà la fermeture de certaines maternités.

La crise sanitaire n'a fait que révéler au grand jour les défauts d'attractivité de la profession de sage-femme.

Le Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes et les syndicats professionnels (ONSSF, UNSSF) ont plusieurs fois exprimé (Cf. [Annexe n°2](#)), via des communiqués de presse, leurs inquiétudes sérieuses concernant la santé actuelle et future des femmes et des nouveau-nés.

Le rapport de l'IGAS de juillet 2021 dresse un constat réaliste de notre situation, nos attentes et l'ambiguïté de notre statut.

Manifestement, Monsieur Véran, Ministre de la Santé n'a pas mesuré le sentiment d'injustice ressenti par les sages-femmes, et les risques actuels pris par les femmes mettant au monde la génération à venir.

Nous observons aussi que nos salaires ne sont pas à la hauteur de notre formation initiale (Bac +5). Ils ne sont pas non plus à la hauteur de nos compétences médicales de plus en plus élargies, ni de nos responsabilités civiles et pénales, pourtant bien reconnues par la justice française.

Depuis le mois de septembre dernier, les sages-femmes de France manifestent massivement leur mécontentement, **et plus particulièrement les 2 256 sages-femmes du secteur privé FHP** (Cf. [Annexe n°3](#)), qui se sentent encore et toujours négligées. Les dernières annonces du Ministre de la Santé, sans parler des propos méprisants des représentants de ce ministère ayant reçu les différentes délégations le 7 Octobre dernier, ne font qu'amplifier ce sentiment.

### **Et pourtant, nous réalisons 1/4 des naissances en France.**

Les dernières annonces, faites le mardi 9 novembre, quant à la transposition des augmentations du public au privé sont encore bien insuffisantes pour gommer les 25% d'écart de rémunérations entre les sages-femmes de l'hôpital et les sages-femmes de la FHP avec presque 1700€ d'écart en fin de carrière (Cf. [Annexe n°4](#)).

### **Nous considérons que pour un même diplôme, une même profession, nous méritons le même salaire.**

Est-il normal que cette différence soit prise en charge totalement par de l'argent public ? Pour rappel, depuis mars 2020 et la garantie de financement, l'Etat a su abreuver, sans contrainte ni contrepartie, le secteur privé lucratif, faisant ainsi le bonheur des actionnaires et des fonds de pensions étrangers. La FHP doit prendre ses responsabilités, et contribuer à la reconnaissance de notre statut et à la revalorisation de nos salaires, afin de stopper l'hémorragie des soignants.

Nous ne méritons pas votre mépris. Nous avons décidé de nous unir pour vous faire part de nos revendications, qui méritent votre attention particulière, et non votre indifférence.

Espérant que vous prendrez en compte l'urgence de la situation ainsi que la gravité de la pénurie de sages-femmes à venir dans le secteur privé, nous comptons sur votre réaction rapide, concrète et suffisante.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs, notre plus sincère considération.

Les sages-femmes des maternités FHP de France

# REVENDICATIONS DES SAGES-FEMMES DE FRANCE

(FHP)

## EFFECTIFS

### Constat :

- L'obstétrique est une activité par définition NON PROGRAMMEE
- Les projets des couples ont beaucoup évolué depuis 20 ans : les françaises demandent simplement le respect de la physiologie, ce que nous sommes actuellement incapables de leur offrir.
- La charge de travail a fortement augmenté depuis 20 ans : En effet, la charge administrative représente une part importante et incompressible du travail. (Traçabilité rigoureuse du dossier médical, pression médico-légale, informatisation du dossier de soins)

### Revendications

- Révision du décret de périnatalité de 1998
- Application des recommandations du CNGOF de 2018.

## SALAIRES

### Constat : l'égalité de traitement des salaires selon les articles 78 à 80 de la CCU 2002 n'est pas respectée

- Les sages-femmes des maternités FHP sont rémunérées en moyenne **25% de moins** que les SF du secteur public (Cf. Annexe n°4)
- Les sages-femmes des maternités FHP ne sont pas toutes sur la même grille de salaire : grilles Agent de maîtrise, grille cadre SF responsable d'un service maternité, grille Cadre B (Cf. Annexe n°5)

### Revendications

- Dans la Convention Collective du 18 avril 2002, nous demandons la création d'une nouvelle grille de salaire spécifique aux sages-femmes, à la hauteur de nos compétences et responsabilités.
- Dans l'attente de négociations pour cette nouvelle grille, nous demandons le positionnement immédiat de toutes les SF des maternités FHP sur la grille CADRE B de la CCU du 18 avril 2002, avec transposition exacte de l'ancienneté dans la nouvelle grille, et conservation de toutes les primes locales existantes (à l'exclusion des sages-femmes positionnées sur une grille actuellement plus avantageuse).

## **STATUT**

### **Constat :**

- Les sages-femmes du secteur public sont gérées par les directions des affaires médicales des hôpitaux, ou par les directions de ressources humaines.
- Les sages-femmes du secteur public siègent dans les Commissions Médicales d'Établissement (CME), contrairement aux sages-femmes des maternités FHP.
- Les sages-femmes des maternités FHP sont majoritairement gérées par les directions de soins infirmiers.

### **Revendications**

- **Application de la circulaire DHOS MP n°2002 308 du 3 mai 2002, et de la circulaire n° DGOSRH4201492, pour toutes les sages-femmes des maternités FHP.**
- **Création d'un siège permanent de SF dans les CME des maternités FHP.**

### Sources :

- *Décret de périnatalité 1998*
- *Articles 78 à 80 de la Convention Collective du 18 avril 2002*
- *Rapport de l'IGAS n°2021-022R juillet 2021*
- *Ressources humaines pour les activités non programmées en gynécologie-obstétrique, CNGOF 218*
- *Circulaire DHOS MP n°2002 308 du 3 mai 2002*
- *Circulaire n°DGOSRH4201492*
- *<https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/> (site internet gouvernemental)*

### Glossaire :

- *CCU Convention Collective Unique*
- *CME Commission Médicale d'Etablissement*
- *CNGOF Collège National des Gynécologues Français*
- *CNOSF Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes*
- *DHOS Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins*
- *FHP Fédération de l'Hospitalisation Privée*
- *IGAS Inspection Générale des Affaires Sociales*
- *ONSSF Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes*
- *UNSSF Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes*

ANNEXES	
<b>Annexe n°1</b>	Liste des destinataires du courrier
<b>Annexe n°2</b>	Communiqué de presse du CNOSF du 07/10/2021
<b>Annexe n°3</b>	Evolution des naissances, des maternités et des effectifs des sages-femmes en France
<b>Annexe n°4</b>	Ecart de salaire entre les sages-femmes du public et les sages-femmes des maternités FHP
<b>Annexe n°5</b>	Comparaison des grilles de salaire des sages-femmes des maternités FHP (2021)

## Annexe n°1 : LISTE DES DESTINATAIRES

NOM	FONCTION
<b>GOVERNEMENT</b>	
Mr Emmanuel MACRON	Président de la République Française
Mr Jean CASTEX	Premier Ministre
Mr Olivier VERAN	Ministre de la Santé et des Solidarités
<b>AGENCES REGIONALES DE SANTE</b>	
Mr Jean-Yves GRALL	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Mr Pierre PRIBILE	ARS Bourgogne-Franche-Comté
Mr Stéphane MULLIEZ	ARS Bretagne
Mr Laurent HABERT	ARS Centre-Val-de-Loire
Mme Marie-Hélène LECENNE	ARS Corse
Mme Virginie CAVRE	ARS Grand Est
Mme Valérie DENUX	ARS Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy
Mr Benoît VALLET	ARS Hauts de France
Mme Amélie VERDIER	ARS Île de France
Mme Martine LADOUCKETTE	ARS Réunion
Mr Jérôme VIGUIER	ARS Martinique
Mme Stéphanie FRECHET	ARS Mayotte
Mr Thomas DEROCHE	ARS Normandie
Mr Benoît ELLEBOOD	ARS Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre RICORDEAU	ARS Occitanie
Mr Jean-Jacques COIPLLET	ARS Pays de la Loire
<b>FHP</b>	
Mr Lamine GHARBI	Président Fédération Hospitalisation Privée
<b>ORDRE DES SAGES-FEMMES</b>	
Mme Anne-Marie CURAT	Présidente du Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes
<b>PDG DE GROUPES</b>	
Mr Pascal ROCHE	PDG du groupe RAMSAY
Mr Thierry CHICHE	PDG du groupe ELSAN
Mr Philippe CRUETTE	PDG du groupe GBNA
Mr Bernard BENSAID	PDG du groupe AVEC
Mr Fabien LABEEUW	PDG du groupe NATECIA
Mr Thierry CHAGNAUD	PDG du groupe 3H
Mr Yann COLEOU	Président du groupe ALMAVIVA SANTE
Mr Lamine GHARBI	PDG du groupe CAP SANTE
Mr Michel DELEFLIE	PDG du groupe CLINFUTUR
Mr Bernard BENSAID	PDG du groupe AVEC
Mr Pierre RIPOLL	Directeur Général Adjoint du groupe KANTYS

Mr Max PONSEILLE	Président du groupe OC SANTE
Mr Christophe ALFANDARI	PDG du groupe SAINT GATIEN
Mr Daniel CAILLE	PDG du groupe VIVALTO SANTE
<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>	
Mr Dominique CHAVE	Secrétaire Général de l'Union Fédérale de la Santé Privée CGT
Mr Franck HOULGATTE	Secrétaire Général de l'Union Fédérale de la Santé Privée FO
Mr Loïc LE NOC	Secrétaire Fédéral CFDT Santé Sociaux
Mr Yves MATHON	Secrétaire Général UNSA Santé Sociaux
Mme Camille DUMORTIER	Présidente ONSSF
Mme Marie-Anne POUMAER	Présidente UNSSF
<b>DIRECTEURS ETABLISSEMENTS</b>	
Mr Adrien HESSENBRUCH	Clinique St Germain en Laye
Mme Alexandra CITTADINI	Polyclinique St Jean, Cagnes sur Mer
Mme Aline JOTTERAND	Polyclinique Vauban Santé, Livry-Gargan
Mr Ange CUCCHI	Clinique du Sud de la Corse, Porto-Vecchio
Mme Anne-Laure LACROIX	Clinique de l'Yvette, Longjumeau
Mr Anthony MONNIER	Polyclinique de Kerauden, Brest
Mr Artus DE SAINT PERN	Polyclinique Reims-Bezannes, Bezannes
Mme Bérangère KRUKOWSKI	HP Arras les Bonnettes, Arras
Mr Bruno JEANJEAN	Clinique d'Occitanie, Muret
Mr Bruno THIRE	HP Beauregard, Marseille
Mme Catherine MORVAN	Clinique Conti, L'Isle-Adam
Mme Cécile BLANC	Clinique Emailleurs, Limoges
Mr Cédric PLOTON	Polyclinique Bordeaux-Nord-Aquitaine
Mme Christel PERES-BRUZAUD	Clinique Belledonne, St Martin d'Hères
Mme Christine CANCEL	HP Guillaume de Varye, St Doulchard
Mr Christophe CHAUMEIL	Clinique Brétèche, Nantes
Mme Claire MAGARIT	Clinique Clémentville, Montpellier
Mme Corinne POMPEE	Clinique Générale d'Annecy
Mr Cyril DUFOURCQ	Polyclinique de l'Ormeau, Tarbes
Mr David BELLENCONTRE	HP de l'Ouest Parisien, Trappes
Mr David FLEYRAT	Clinique Bouchard, Marseille
Mr Denis CHANDESRES	HP d'Antony
Mr Didier GODEC	Clinique Anne d'Artois, Bethune
Mme Elise CONTOUR	Clinique du St Cœur, Vendôme
Mme Elodie CALDERON	HP d'Ambérieu
Mr Eric BRECHET	Clinique de Tournan, Tournan-En-Brie
Mr Eric FOLACCI	Hôpital Privé Drôme-Ardèche site Pasteur
Mr Eric JARLAUD	Clinique Mathilde, Rouen
Mr Eric LOUCHE	HP Les Franciscaines, Versailles
Mr Eric QUEMENEUR	Clinique Ste Félicité, Paris 15ème

<b>Mr Fabien LABEEUW</b>	HP Natecia, Rilleux-La-Pape
<b>Mr Jean-Loup DUBROUSSET</b>	HP Natecia, Lyon 8 <sup>ème</sup>
<b>Mr Fabien PENAT</b>	Clinique de Vitrolles
<b>Mr Fabrice DERBIAS</b>	Clinique de l'Union, St Jean
<b>Mr Faycal DRAOU</b>	Clinique St Amé, Lambres-Lez-Douai
<b>Mme Floriane NAMBERT</b>	Polyclinique Kennedy, Nimes
<b>Mr Franck VANLANGENDONCK</b>	Polyclinique Maynard, Bastia
<b>Mr Frédéric BAUDE</b>	HP Villeneuve d'Ascq
<b>Mr Frédéric PECQUEUX</b>	Clinique Ambroise Paré, Toulouse
<b>Mr Frédéric PICARD</b>	Clinique du Val d'Ouest, Ecully
<b>Mr Gabriel GIACOMETTI</b>	HP Claude Bernard, Metz
<b>Mme Gorka NOIR</b>	Clinique de l'Estrée, Stains
<b>Mr Guillaume BUIL</b>	Clinique les Eaux Claires, Guadeloupe
<b>Mr Guillaume GIRAUD</b>	Clinique St Vincent de Paul, Bourgoin Jallieu
<b>Mr Guillaume RICHALET</b>	Clinique des Cèdres, Echirolles
<b>Mr Guiseppe MANCINI</b>	Hôpital Européen La Roseaie, Aubervilliers
<b>Mr Hubert LOCQUEVILLE</b>	Clinique CMCO d'Evry
<b>Mr Hugues HAYECK</b>	HP Parly II, Le Chesnay
<b>Mme Isabelle L'HÔPITAL-ROSE</b>	HP La Chataigneraie, Beaumont
<b>Mr Jean-Dominique MOUCHARD</b>	Polyclinique du Grand Sud, Nimes
<b>Mr Jean-Pierre PERRIGAUD</b>	Clinique Croix Du Sud, Quint-Fonsegrives
<b>Mr Jérôme VIDAL</b>	Clinique Gaston Métivet, St maur des Fosses
<b>Mr Julien COULON</b>	Polyclinique Urbain V, Avignon
<b>Mr Laurent DELEMER</b>	HP Le Bois, Lille
<b>Mr Lionel COMBES</b>	Clinique Esquirol-St-Hilaire, Agen
<b>Mr Lionel TIREFORT</b>	Polyclinique de Navarre, Pau
<b>Mr marc DAMESTOY</b>	Polyclinique Bordeaux Rive Droite
<b>Mme Marie RIVIERE</b>	Clinique Jeanne d'Arc, La Réunion
<b>Mme Marie-Caroline MERAND</b>	Clinique Ste Thérèse, Paris 17 <sup>ème</sup>
<b>Mme Marie-Hélène BEVALOT</b>	HP de la Loire, St Etienne
<b>Mme Marie-Pierre GRAMAIN-BAILLIART</b>	Polyclinique Majorelle, Nancy
<b>Mr Mathias DELEFLIE</b>	Clinique Ste Clotilde, St Denis, La réunion
<b>Mr Mathieu VERGER</b>	Polyclinique du Parc, Cholet
<b>Mr Matthieu COMMEINHES</b>	Polyclinique Ste Thérèse, Sète
<b>Mr Maurice DURIEUX</b>	Clinique Durieux, La Réunion
<b>Mr Maxime HOYEZ</b>	Clinique Jeanne D'Arc, Paris 13 <sup>ème</sup>
<b>Mme Mélanie JABERT</b>	Clinique de l'Essonne, Evry
<b>Mr Nabil MANSOUR</b>	Clinique St Paul, Fort-De-France, Martinique
<b>Mr Nicolas BOBET</b>	Clinique Belharra, Bayonne
<b>Mr Nicolas CHAMP</b>	HP Armand Brillard, Nogent sur Marne
<b>Mr Nicolas CORNEAU</b>	Polyclinique de Blois, La Chaussée St Victor
<b>Mr Nicolas-Pierre POIZAT</b>	HP Océane, Vannes



<b>Mr Olivier GEOFFROY</b>	Clinique Rive Gauche, Toulouse
<b>Mr Pascal RIVOIRE</b>	HP des Côtes d'Armor, Plérin
<b>Mme Pascale MOSCHETTI</b>	Polyclinique St Roch, Montpellier
<b>Mme Patricia MALOU</b>	Clinique Croix St Michel, Montauban
<b>Mme Patricia TASSIN</b>	Clinique du Tertre Rouge, Le Mans
<b>Mr Patrick ARTHAUD</b>	Nouvelle clinique Villette, Dunkerque
<b>Mr Patrick BOSSU</b>	Contre MCO Côte d'Opale, St Martin Boulogne
<b>Mr Philippe CARBONEL</b>	HP Dijon-Bourgogne, Dijon
<b>Mr Pierre-Etienne ALLARD</b>	HP Pays de Savoie, Annemasse
<b>Mme Pierrette GUERIN</b>	Clinique de la Muette, Paris 16 <sup>ème</sup>
<b>Mr Roger AUTHIE</b>	Polyclinique Champeau, Béziers
<b>Mr Romain DOMPS</b>	Clinique Claude Bernard, Ermont
<b>Mr Romain DUSSAUT</b>	Clinique du Fief de Grimoire, Poitiers
<b>Mr Romain LACAUX</b>	HP Claude Galien, Quincy sous Sénart
<b>Mr Romuald CHECINSKI</b>	Clinique St Nabor de St Avold
<b>Mr Ronald SIGNES</b>	HP de Marne la Vallée, Bry Sur Marne
<b>Mr Ronan DUBOIS</b>	CHP de St Grégoire
<b>Mr Samuel KOWALCZYK</b>	Polyclinique du Parc, Caen
<b>Mme Sophie BENHAMOU</b>	HP Nord Parisien
<b>Mme Sophie JANOT</b>	Polyclinique du Beaujolais, Arnas
<b>Mme Sophie SCHEVINGT</b>	Polyclinique de Franche Comté, Besançon
<b>Mr Stéphan CHICHE</b>	HP de Vitry sur Seine
<b>Mr Stéphan DE BUTLER</b>	Clinique Victor Pauchet, Amiens
<b>Mr Stéphane CHABANAIS</b>	Centre clinique, Soyaux
<b>Me Stéphane FARJAT</b>	Polyclinique Jean Villar, Bruges
<b>Mr Stéphane GALIEGUE</b>	Clinique de l'Anjou, Angers
<b>Mr Stéphane RAMA</b>	Polyclinique Méditerranée, Perpignan
<b>Mr Stéphane TULIPANI et Mr Jean-Claude VILLEGIER</b>	Clinique Oréliance, Saran
<b>Mr Stéphane VALES</b>	HP de l'Estuaire, Le Havre
<b>Mr Thierry CHAGNAUD</b>	Pôle Santé Léonard de Vinci, Chambray Les Tours
<b>Mr Thomas DIVISIA</b>	Clinique Santé Atlantique, St Herblain
<b>Mme Valérie TRUFFAZ</b>	Clinique St Louis, Ganges
<b>Mme Véronique PAILLOU</b>	Clinique St Charles, La Roche sur Yon
<b>Mr Vincent VESSELLE</b>	Polyclinique St Côme, Compiègne
<b>Mme Virginie AVELANGE COLL</b>	Clinique St George et Santa Maria, Nice
<b>Mme Virginie RENON</b>	Polyclinique du Parc, St Saulve
<b>Mr Yves PINOT</b>	HP de la Seine St Denis, Le Banc-Mesnil

## **Annexe n° 2 : Lettre ouverte d'Anne-Marie Curat, présidente du Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes**

« Mesdames, Messieurs,

La profession de sage-femme est aujourd'hui à bout de forces. Elle traverse une crise sans précédent qui me conduit aujourd'hui à sortir de ma réserve et à publier cette lettre ouverte. Si le mal-être est ancien et profond, la profession est actuellement en danger : son avenir est désormais compromis. Mais pire, c'est en réalité la santé et les droits des femmes qui sont menacés.

Les sages-femmes, après 18 mois de crise sanitaire, sont désabusées par le Ségur de la santé et les récentes annonces ministérielles. Depuis des décennies, notre profession essentiellement féminine au service des femmes est méconnue, méprisée et négligée.

Le statut et la place des sages-femmes évoluent à la marge de crise en crise, sans réelle considération quant aux conséquences sanitaires et sociétales de ces choix. Leurs missions et compétences s'adaptent régulièrement aux urgences de santé publique sans vision globale et cohérente de la santé sexuelle et reproductive en France et sans valorisation.

La crise sanitaire que nous traversons a, quant à elle, révélé au grand jour les insuffisances de notre système de santé et leur impact sur les patients, notamment les femmes. Ainsi, professionnels et usagers de la périnatalité partagent un même constat : manque de personnel, manque de temps pour accompagner les patientes, manque de prise en compte des attentes des femmes et des couples, ruptures de parcours, épuisement des professionnels...

Notre modèle périnatal est archaïque et déshumanisant. Il est parfois source de violences et de souffrances pour les femmes mais aussi pour les soignants qui ne peuvent pas répondre correctement aux besoins et aux attentes des femmes et des couples.

En réponse aux problématiques du système périnatal, des mesures dérisoires et inadaptées ont été proposées dans le cadre de "l'engagement maternité" : prise en charge des transports ou nuitées en amont de l'accouchement pour les femmes résidant à distance des maternités, alors même qu'il est impossible de prévoir de façon précise le jour de l'accouchement et en éludant les difficultés familiales que cette mesure suppose.

La révision des décrets de périnatalité datant de 1998 – qui définissent notamment le nombre de professionnels de périnatalité dans les salles de naissances – se limitera aux seuls centres périnataux de proximité, qui n'accueillent pas d'accouchements.

Dès lors, quelle peut être la portée d'une politique des 1000 jours, si les questions fondamentales des effectifs dans les maternités et la construction de parcours centrés sur les besoins des femmes sont ignorées ?

Sans reconnaissance, sans valorisation et avec un exercice dénaturé, les sages-femmes sont de plus en plus nombreuses à quitter les maternités et à fuir la profession. Notre métier se meurt lentement en fragilisant la qualité et la sécurité de la prise en charge des femmes et leurs droits fondamentaux.

Le métier des sages-femmes, dans un système de santé construit sur la pathologie, est pourtant particulier et porteur de valeurs essentielles : autonomie des femmes, liberté de disposer de son corps, respect de la physiologie et du choix des femmes. L'essence de notre profession médicale est ainsi d'accompagner les grossesses quelle qu'en soit l'issue et

d'assurer le suivi gynécologique de prévention. Les sages-femmes agissent au quotidien en autonomie avec pour principal outil la prévention pour préserver la physiologie, éviter la surmédicalisation afin de garantir aux femmes leurs droits fondamentaux génésiques et permettre leur émancipation.

Malheureusement, la réalité est bien différente. Les compétences des sages-femmes sont méconnues par le grand public faute d'informations et leur autonomie est étouffée par le patriarcat et le corporatisme. Le dernier rapport IGAS concernant la profession en affirmant une autorité médicale, intellectuelle et morale des gynécologues sur les sages-femmes en est la parfaite illustration.

De même, les attaques de certains médecins contre nos compétences gynécologiques et orthogéniques sont méprisantes et démontrent que le corporatisme prime malheureusement trop souvent sur la santé des femmes. Les sages-femmes en s'engageant fortement dans l'orthogénie et le suivi gynécologique ont démontré que c'est l'intérêt des femmes qui doit prédominer.

Derrière le développement de l'exercice autonome des sages-femmes se cache donc en réalité l'enjeu majeur de l'émancipation des femmes, de leur santé et de la naissance. Les attentes sociétales sont fortes. Par exemple, les accouchements à domicile, faute d'organisation par les pouvoirs publics, se déroulent dans la quasi-clandestinité mettant en danger les femmes et leurs nouveau-nés.

En fermant les yeux sur les attentes des femmes, qu'elles concernent leur santé génésique, leurs conditions ou leur lieu d'accouchement ; en fermant les yeux sur les indicateurs de périnatalité qui stagnent et se dégradent ; en fermant les yeux sur les attentes légitimes de la profession de sage-femme, quelle importance les pouvoirs publics portent-ils à la santé des femmes ?

Il est plus que jamais temps de donner aux sages-femmes un statut et un positionnement conformes à leur rôle et d'accorder enfin à la périnatalité et à la santé des femmes des moyens suffisants si l'émancipation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes est réellement une grande cause sociétale.

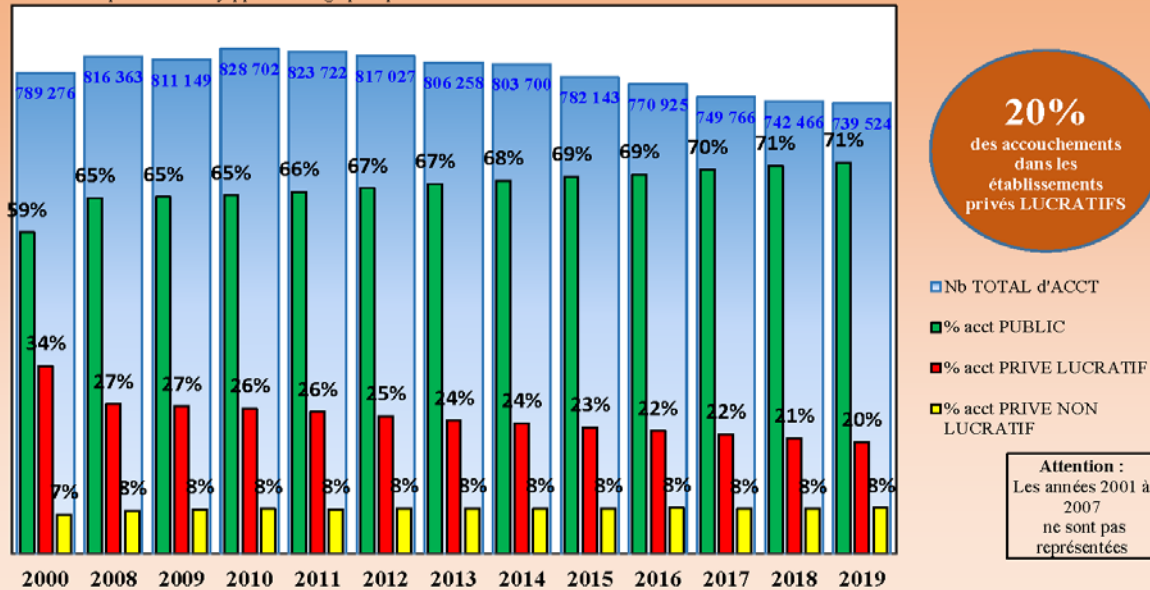
Mesdames, Messieurs, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce cri d'alarme et vous prie d'agréer mes considérations les plus sincères. »

**<https://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/lettre-ouverte-danne-marie-curat/>**

## Annexe n°3

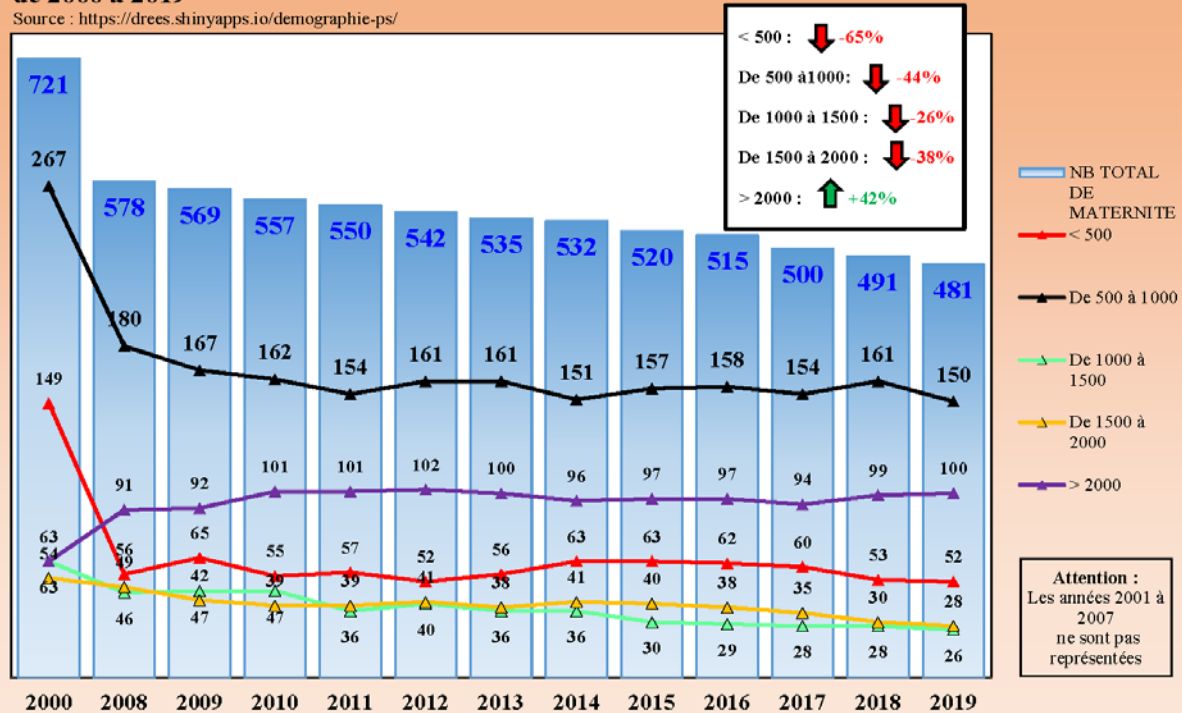
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES EN FRANCE de 2000 à 2019

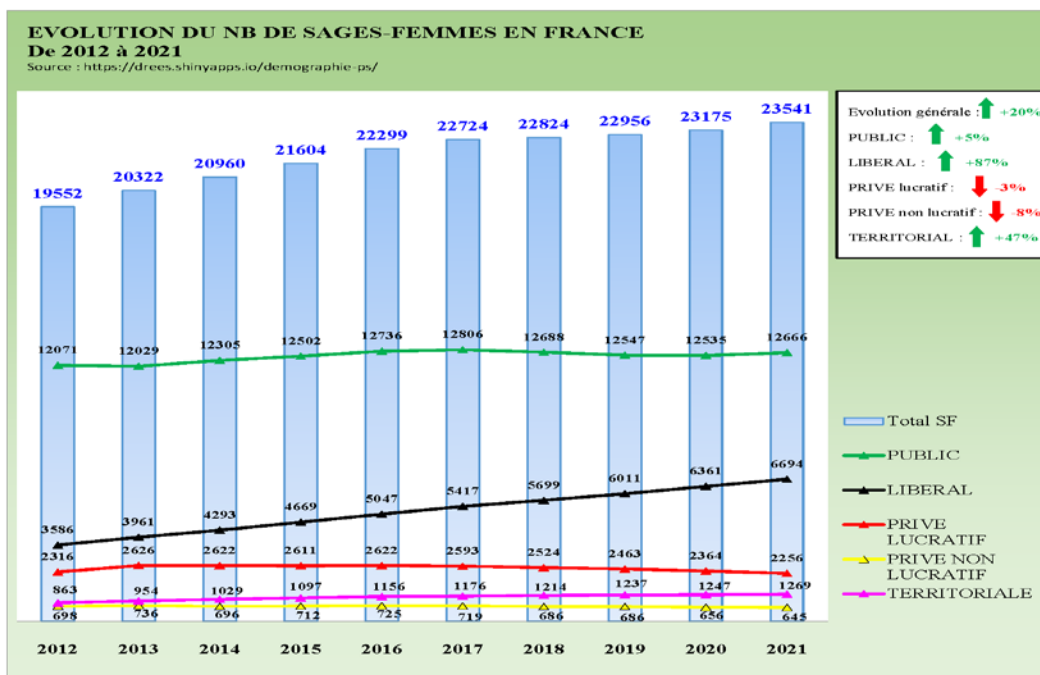
Source : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>



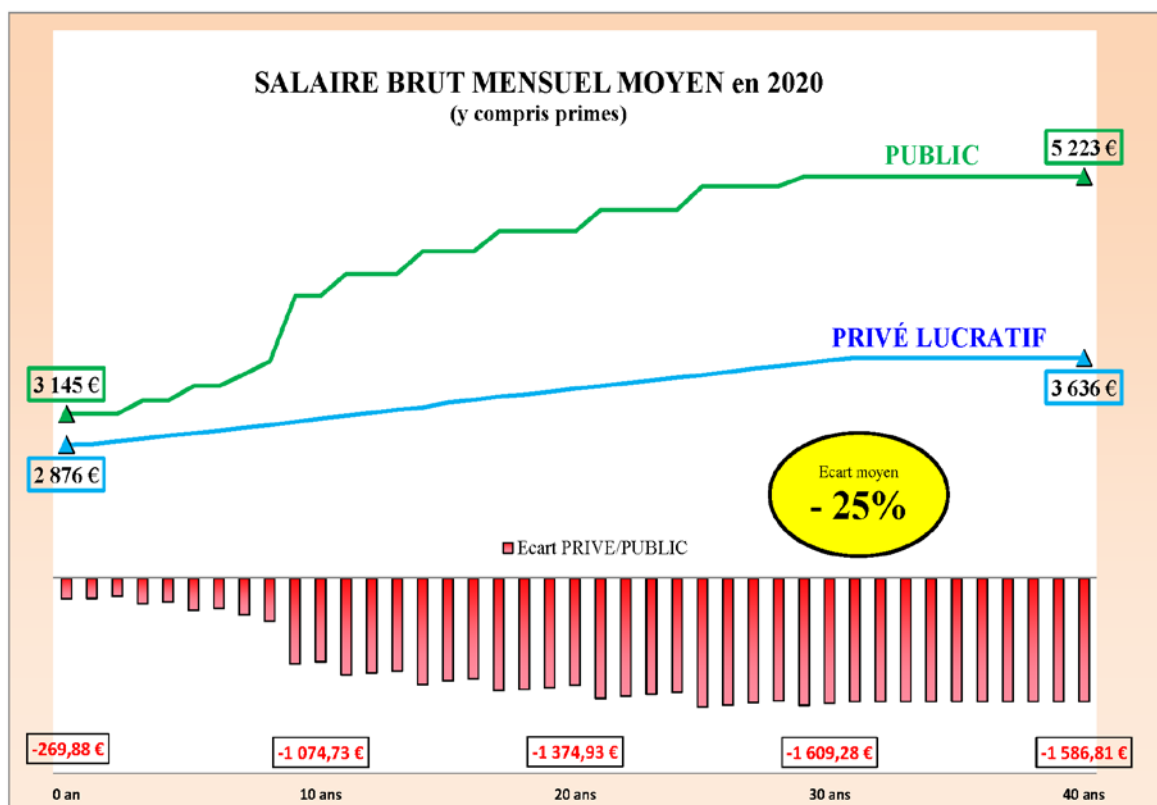
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MATERNITÉS EN FRANCE de 2000 à 2019

Source : <https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/>





## Annexe n°4



Comparatif pour des sages-femmes à temps plein, 2 enfants, travaillant 50% de nuit, 4 jours fériés dans l'année, le 1er Mai, 1 dimanche sur 2

Sources : CCU 2002, IDCC 5022, bulletins salaire anonymes 2020  
Mise à jour du 11/11/2021

## Annexe n°5

Graphes extraits du questionnaire réalisé par des sages-femmes, sur les conditions salariales des 110 maternités FHP de France, en novembre 2021 (71 réponses)

